

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **18 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-09-18

Objet de la Délibération :

Demande de subvention

**Travaux de réfection de la digue
de protection de la voie piétonne
sous le collège**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée
15 membres en exercice dont :**

1 absent et représenté : Éric RIPPERT qui
donne procuration à Alice PRUD'HOMME

1 absent non représenté : Florent LONGIS

13 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge
THIVOLLE, François ROTH, Sandrine
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle
DISDIER, Christine LAZARINI, Alice
PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

Secrétaire : Carine QUILICI

Date de convocation :

11 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries du mois de juin 2024, la crue de la Durance a emporté un morceau de digue de protection de la voie piétonne sous le collège au niveau du silo à sel de la DIRMED et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention a été demandée auprès des services de l'Etat par délibération du 14/11/2024.

Suite à cette demande, une subvention à hauteur de 60 % du montant H.T des travaux a été accordée.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière complémentaire auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :

Montant H.T. :	55 647,76 €
TVA 20 % :	11 129,55 €
T.T.C. :	66 777,31 €

RECETTES :

Etat (60 %) :	33 388,66 €
Conseil Départemental des Hautes-Alpes (20 %) :	11 129,55 €
Autofinancement H.T. (20 %) :	11 129,55 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (20 %).
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

LE MAIRE,
Alain SANCHEZ